

Conditions de remboursement du séjour :

- Annulation de la famille :
 - Remboursement total si demande d'annulation effectuée 10 jours avant le début de la période réservée
 - En deçà de 10 jours avant le début du centre, une retenue de 3 jours sera appliquée systématiquement
 - Dès le début du centre, une retenue de 3 jours sera appliquée

- Annulation pour cause de maladie de l'enfant :
 - Avant le 1^{er} jour du séjour : remboursement intégral de la période concernée par la maladie sur présentation d'un certificat médical ou justificatif sécurité sociale (cf pandémie) au plus tard le 1^{er} jour du centre
 - Pendant la période de colonie de vacances, sur présentation d'un certificat médical ou justificatif sécurité sociale (cf pandémie) sous 48 h, le remboursement sera appliqué le jour suivant le départ
 - Il est précisé qu'aucune demande de remboursement ne sera recevable après le dernier jour du séjour.

- Transmission du certificat médical :
 - Par mail : accueil-cde@cagnes.fr
 - Par courrier : Caisse des Ecoles, 3 place Gabriel Péri, 06800 Cagnes-sur-Mer (cachet de la poste faisant foi) - Directement dans la boîte aux lettres de la Caisse des Ecoles

Enfin, en complément de ces différents cas de remboursements prévus, le Conseil d'Administration autorise le Président de la Caisse des Ecoles à apprécier le bien-fondé d'éventuels autres cas de remboursement.